



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Intermittents de l'emploi

Question écrite n° 39532

Texte de la question

M. Christophe Jerretie attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la situation actuelle des intermittents de l'emploi. L'hôtellerie, la restauration ou le tourisme sont autant de secteurs qui ont durement été touchés par les conséquences économiques de la crise sanitaire. Ainsi, les travailleurs de ces secteurs où l'emploi discontinu est majoritaire ont été indéniablement et durement touchés. Leur situation est particulièrement alarmante. Plus de deux millions de personnes sont concernées par ce type d'emploi. Leur situation était déjà précaire depuis plusieurs mois, mais elle s'est encore détériorée depuis le début de l'année 2021. Beaucoup d'entre eux se trouvent dans une grande détresse financière, sociale et psychologique. Pourtant, contrairement aux intermittents du spectacle, ils n'ont pas obtenu de droit à une « année blanche ». Si une aide de 900 euros a en effet été mise en place en décembre 2020, puis reconduite pour trois mois par un décret du 28 mai 2021, elle ne bénéficie qu'à ceux ayant travaillé 60 % du temps en 2019 et n'est pas suffisante pour répondre à leurs besoins. Ils ont le profond sentiment d'être les oubliés des mesures de soutien mises en place par le Gouvernement. Il s'agit pourtant ici d'une véritable urgence. Aussi, il lui demande de bien vouloir indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre pour améliorer leur situation.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Jerretie](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39532

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4849

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)